

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client.
Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires
sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES PROCEDURE EXECUTION FORCEEE IMMOBILIERE

EXECUTION FORCEEE IMMOBILIERE

Rédaction du commandement aux fins d'exécution forcée immobilière	350,00 €
Requête en exécution forcée immobilière	700,00 €
Honoraires de vacation	<u>700,00 €</u>
Sous-total HT	1 750,00 €

Si pourvoi immédiat

Honoraires par mémoire (selon complexité)	700,00 €
Honoraires de vacation	<u>700,00 €</u>
Sous-total HT	1 400,00 €

Procédure devant le Notaire

Assistance aux débats chez le Notaire (durée prévisible 2 heures)	700,00 €
Au delà de la 2 ^e heure, par heure supplémentaire : 300,00 €	
Assistance aux opérations d'adjudication et représentation du créancier poursuivant	700,00 €
Honoraires de vacation	<u>1 400,00 €</u>
Sous-total HT	<u>2 800,00 €</u>

TOTAL HT	5 950,00 €
----------	------------

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION
AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2026 : 350,00 € HT

 Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)

 Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.